

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 MARS 2014

PRESENTS : M. FOURNAUX, Bourgmestre-Président,
MM. CLOSSET, TUMERELLE, BODLET, FLOYMONT et Melle PIGNEUR, Echevins
MM. NAOME, LALOUX O., VERMER, BESSEMANS-BOURGUIGNON, LALOUX P.,
BESOHE, BELOT, BAEKEN, ROUARD, FRANCART, PIRE-HEYLENS, TALLIER, TIXHON,
NEVE, Conseillers
M. LADOUCE, Conseiller et Président du CPAS
Mme F. HUBERT, Directrice générale

EXCUSES : MM. BAYENET et FERY, Conseillers

LE CONSEIL COMMUNAL STATUANT EN SEANCE PUBLIQUE :

1. PLAN DE COHESION SOCIALE 2014-2019 : CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASBL « LIRE ET ECRIRE » ENTRE LA VILLE ET L'ASBL « RéBBUS », ENTRE LA VILLE ET L'ASBL « SOLIDARITE ALTERNATIVE DINANTAISE », ENTRE LA VILLE ET L'ASBL « DESTINATION » - APPROBATION :

Vu le décret du 06 novembre 2008, relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu le Plan de Cohésion sociale 2014-2019 version corrigée approuvé par le Conseil communal réuni en séance du 28 janvier 2014 ;

Attendu que le PCS soutient prioritairement le travail en partenariat en vue

- de renforcer les complémentarités entre les actions des pouvoirs publics et celles des secteurs associatifs
- de construire des réseaux d'opérateurs.

Vu que ce partenariat doit être formalisé par une convention selon un modèle de convention présenté en annexe ;

Attendu qu'un partenariat avec transfert financier est prévu entre la Ville de Dinant et l'ASBL « Lire et Ecrire » pour la mise en œuvre de l'action 3 du PCS intitulée alphabétisation « lire et écrire » pour un montant de 10.500 € ;

Attendu qu'un partenariat avec transfert financier est prévu entre la Ville de Dinant et l'ASBL « RéBBUS » pour la mise en œuvre de l'action 4 du PCS intitulée : « BEBEBUS » pour un montant de 5000 € ;

Attendu qu'un partenariat avec transfert financier est prévu entre la Ville de Dinant et l'ASBL Solidarité Alternative Dinantaise » pour la mise en œuvre de l'action 5 du PCS intitulée : Ecrivains public pour un montant de 1.300 € ;

Attendu qu'un partenariat avec transfert financier est prévu entre la Ville de Dinant et l'ASBL « Destination » pour la mise en œuvre de l'action 9 du PCS (article 18) intitulée : « Service d'accueil et groupe de soutien pour les usagers de drogues et leurs proches » pour un montant de 10.500€ ;

Vu les différents projets de conventions entre la Ville de Dinant et les ASBL « lire et écrire », « RéBBUS », « Solidarité Alternative dinantaise » et « Destination et » tels que joints au dossier ;

A l'unanimité, décide d'approuver :

- La convention entre la Ville et l'ASBL « Lire et Ecrire » pour la mise en œuvre de l'action 3 du PCS intitulée alphabétisation « lire et écrire » pour un montant de 10.500 €.
- La convention entre la Ville et l'ASBL « RéBBUS » pour la mise en œuvre de l'action 4 du PCS intitulée : « BEBEBUS » pour un montant de 5000 €.
- La convention entre la Ville et l'ASBL Solidarité Alternative Dinantaise » pour la mise en œuvre de l'action 5 du PCS intitulée : Ecrivains public pour un montant de 1.300 €.

- La convention entre la Ville et l'ASBL « Destination » pour la mise en œuvre de l'action 9 du PCS (article 18) intitulée : « Service d'accueil et groupe de soutien pour les usagers de drogues et leurs proches » pour un montant de 10.500€

Un bilan du RéBBUS doit être réalisé en décembre 2014.

Mmes les Conseillères BESSEMANS-BOURGUIGNON et BAEKEN ainsi que M. le Conseiller BELOT entrent en séance.

2. RAPPORT D'ACTIVITES DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL – APPROBATION :

Attendu que l'Agence de Développement Local de la Ville de Dinant a été agréée par le Gouvernement wallon en date du 1er janvier 2008, pour une durée de trois ans et que celui-ci a été renouvelé pour les années 2011 à 2013 ;

Attendu que les missions de l'A.D.L. sont prioritairement la création d'emploi et le développement d'activités économiques ;

Attendu que l'A.D.L. est tenue de remettre à la Région Wallonne son rapport d'activité 2013, pour le 31 mars 2014, sur un formulaire défini par la R.W ;

Attendu que le rapport a été adressé par mail aux membres du Comité de pilotage en date du 24 février 2014 ;

Par 14 voix pour et 7 abstentions (MM. NAOME, LALOUX, TALLIER, TIXHON, BAEKEN, BELOT et NEVE), décide :

d'approuver le rapport d'activité de l'A.D.L. et de charger celle-ci de transmettre dans les délais le rapport d'activité selon le prescrit de la Région Wallonne.

3. COMENIUS REGIO PARTNERSHIPS – AUTORISATION MOBILITE DU 02 AU 06 JUIN 2014 A SAO JOAO DA MADEIRA (Portugal) :

Considérant le projet Comenius Regio Partnerships pour lequel la Ville de Dinant s'est engagée en partenariat avec l'Institut Technique de la Communauté française – Fédération Wallonie-Bruxelles, le Collège Notre Dame de Bellevue, le Centre Culturel de Dinant, l'Agence de développement local, la Maison du Tourisme de la Haute Meuse, la Maison du Patrimoine Mosan, ASBL Salle Ste Anne, avec la Ville de Ville de São João da Madeira (Portugal);

Attendu qu'il est établi dans le programme du projet qu'au moins 3 mobilités doivent avoir lieu durant la période du projet;

Attendu que les partenaires portugais ont effectué la première mobilité du 03 au 07 février dernier ;

Attendu que ce premier échange a rencontré les exigences liées aux objectifs du projet, à savoir : rencontres avec les partenaires locaux, réunions de travail, visites des établissements scolaires, etc ;

Attendu qu'un budget est alloué pour le poste mobilité ;

A l'unanimité, décide :

- d'autoriser les représentants des partenaires (Ville de Dinant, Institut Technique de la Communauté française – Fédération Wallonie-Bruxelles, le Collège Notre Dame de Bellevue, le Centre Culturel de Dinant, l'Agence de développement local, la Maison du Tourisme de la Haute Meuse, la Maison du Patrimoine Mosan, ASBL Salle Ste Anne) à se rendre à São João Da Madeira du 02 au 06 juin 2014 (Portugal) pour remplir les obligations liées au projet ;

- d'autoriser la commande des billets d'avion « Ryanair » (Charleroi-Porto) au prix renseigné à la date de réservation pour ± 10 personnes.

4. BUDGET EXERCICE 2014 – REFORMATION – INFORMATION :

Prend acte que le Ministre FURLAN, par arrêté du 13 février 2014, a décidé de réformer le budget pour l'exercice 2014 de la Ville de Dinant.

Prend acte des remarques formulées par le Ministre FURLAN dans son arrêté (joint au dossier).

5. REGLEMENT TAXE – EXPIRATION DELAI TUTELLE – INFORMATION :

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30,

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement des taxes communales,

Vu la délibération du Conseil communal du 30 décembre 2013 arrêtant le règlement taxe sur les secondes résidences, pour les exercices 2014 à 2019 ;

Conformément aux dispositions du livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Prend acte :

- que le délai réservé à la Tutelle pour approuver la délibération du 30 décembre 2013 du Conseil communal établissant, pour les exercices 2014 à 2019, le règlement *taxe sur les secondes résidences*, est arrivé à expiration le 10 février 2014 - le règlement concerné est devenu exécutoire par expiration de délai.

6. FABRIQUE D'EGLISE DE FALMAGNE – BUDGET 2013 – MODIFICATION APPORTEE PAR LE COLLEGE PROVINCIAL – INFORMATION :

Prend acte que le budget 2013 de la Fabrique d'Eglise de Falmagne revient du Collège provincial avec une modification, à savoir :

- En recettes : 17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte : 11.154,32 € au lieu de 11.141,32 € soit un montant de 13€ en plus ;

7. FABRIQUE D'EGLISE DES RIVAGES – BUDGET 2013 - MODIFICATION APPORTEE PAR LE COLLEGE PROVINCIAL – INFORMATION :

Prend acte que le budget 2013 de la Fabrique d'Eglise des Rivages revient du Collège provincial avec une modification, à savoir :

- En recettes : 17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte : 22.910 ,19 € au lieu de 23.205,66 € soit un montant de 295,47€ en moins ;
(ceci suite, entre autre, à une erreur dans le calcul du compte présumé de 2011 : 2.062,58 € au lieu de 1.765,11 €).

8. FABRIQUE D'EGLISE DE LISOGNE-LOYERS – BUDGET 2013 - MODIFICATION APPORTEE PAR LE COLLEGE PROVINCIAL – INFORMATION :

Prend acte que le Conseil communal que le budget 2013 de la Fabrique d'Eglise de Lisogne -Loyers revient du Collège provincial avec une modification, à savoir :

- En recettes : 17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte : 14.275,38 € au lieu de 15.310,38 € soit un montant de 1.035€ en moins.

9. FABRIQUE D'EGLISE DE NEFFE – BUDGET 2013 - MODIFICATION APPORTEE PAR LE COLLEGE PROVINCIAL – INFORMATION :

Prend acte que le budget 2013 de la Fabrique d'Eglise de Neffe revient du Collège provincial avec une modification, à savoir :

- En recettes : 17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte : 21.572,80 € au lieu de 25.703,62 € soit un montant de 4.130,82€ en moins ;
(ceci suite, entre autre, à une erreur dans le calcul du compte présumé de 2011 : 6.117,26€ € au lieu de 1.986,44 €).

10. FABRIQUE D'ÉGLISE DE LA COLLEGIALE NOTRE-DAME – COMPTE 2011 - MODIFICATION APPOURTEE PAR LE COLLEGE PROVINCIAL – INFORMATION :

Prend acte que le compte 2011 de la Fabrique d'Église de La Collégiale Notre-Dame revient du Collège provincial avec diverses modifications, à savoir :

- En recettes :
19. Reliquat du compte de l'année 2010 : 30.079,73 € au lieu de 30.454,82 €
- En dépenses :
27. Entretien et réparation de l'église : 1.039,48 € au lieu de 1.039,61€
48. Fonds de réserve : 619,09€ au lieu de 616,14€

11. FABRIQUE D'ÉGLISE DE LA COLLEGIALE NOTRE-DAME – BUDGET 2013 - MODIFICATION APPOURTEE PAR LE COLLEGE PROVINCIAL – INFORMATION :

Prend acte que le budget 2013 de la Fabrique d'Église de La Collégiale Notre-Dame revient du Collège provincial avec une modification, à savoir :

- En recettes : 17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte : 87.870,23 € au lieu de 87.871,26 € soit un montant de 1,03 € en moins ;
(ceci suite, entre autre, à une erreur dans le calcul du compte présumé de 2011 : 13.057,35 € au lieu de 13.060,17 €).

12. MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX A L'ACADEMIE DE MUSIQUE – DECISION :

Attendu qu'une convention de mise à disposition des espaces et bâtiments communaux dans l'entité avait été adoptée par le Conseil communal en séance du 03 juillet 2007 (point 16) ;

Attendu que cette convention de mise à disposition des espaces et bâtiments communaux dans l'entité a été annulée par le Conseil communal en séance du 06 juillet 2010 (point 37) ;

Vu le chapitre II – Contrats et les articles L1222-1 et suivants du CDLD ;

Vu que les conditions de location et de tous autres usages des produits et revenus des propriétés et droits de la commune relève de la compétence du Conseil ;

Vu que par décision du 19 février 2014, le Collège communal a donné une autorisation de principe pour la mise à disposition des locaux susdits en faveur de l'Asbl Récréasport, rue Haute, 12 à Falmignoul dans le cadre de l'organisation d'un stage de psychomotricité du 07 au 11 avril 2014 ;

A l'unanimité, décide :

d'autoriser la mise à disposition gratuite et sans caution du local n° 10 et de la salle de danse de l'Académie de Musique en faveur de :

l'Asbl Récréasport, rue Haute, 12 à Falmignoul dans le cadre de l'organisation d'un stage de psychomotricité du 07 au 11 avril 2014.

13. MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES MARIAGES DE L'HOTEL DE VILLE – DECISION :

Attendu qu'une convention de mise à disposition des espaces et bâtiments communaux dans l'entité avait été adoptée par le Conseil communal en séance du 03 juillet 2007 (point 16) ;

Attendu que cette convention de mise à disposition des espaces et bâtiments communaux dans l'entité a été annulée par le Conseil communal en séance du 06 juillet 2010 (point 37) ;

Vu le chapitre II – Contrats et les articles L1222-1 et suivants du CDLD ;

Vu que les conditions de location et de tous autres usages des produits et revenus des propriétés et droits de la commune relève de la compétence du Conseil ;

Vu que par décision du 19 février 2014, le Collège communal a donné une autorisation de principe pour la mise à disposition du local susdit en faveur de l'ASBL Agence Locale pour l'Emploi dans le cadre de la tenue de son Assemblée générale annuelle le jeudi 15 mai 2014 dès 18h00'

A l'unanimité, décide :

d'autoriser la mise à disposition gratuite et sans caution de la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville en faveur de :

l'ASBL ALE dans le cadre de la tenue de son Assemblée générale annuelle le jeudi 15 mai 2014 dès 18h00'.

14. EX-CONCIERGERIE DE L'ABATTOIR A NEFFE – CONVENTION POUR METTRE FIN AU CONTRAT DE BAIL SIGNE LE 10 MARS 2004 (ET A SES AVENANTS) PAR M. GUY WATTIAUX ET MME PINA ZITO – APPROBATION :

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

15. OCCUPATION DU DOMAINE DE LA SBCB HOLDING SUR LE TERRITOIRE DE DINANT (ANSEREMME) – AUTORISATION 403575001 – OCCUPATION D'UN TERRAIN A ANSEREMME COMME AIRE DE PARCAGE POUR VEHICULES AUTOMOBILES – APPROBATION :

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant qu'il y a lieu de développer l'offre de parking à Anseremme ;

Considérant que le terrain appartenant à la S.N.C.B. Holding et situé le long de la ligne 1660 entre les Km 003.305 et 003.516 permettrait l'aménagement d'une aire de parcage pour véhicules automobiles (4670 m²) ;

Considérant que cette aire de parking permettrait ainsi un parcage de la clientèle des commerces et services d'Anseremme ;

Considérant que cet aménagement nécessite l'occupation du bien suivant appartenant à la sa de droit public S.N.C.B. Holding dont le siège social est établi rue de France, 85 à 1060 BRUXELLES :

* Commune de Dinant (Anseremme), un terrain à destination industrielle d'une superficie de 4670 m²+ 4095 m² situé le long de la ligne 1660 entre les Km 003.305 et 003.516, repris au plan joint au dossier ;

Considérant l'opportunité pour la Ville de Dinant de pouvoir disposer de cet espace pour une redevance annuelle d'occupation de 1.100,00 € ;

Vu le projet de convention d'autorisation à titre précaire d'un bien du domaine public de la S.N.C.B. Holding n° 40357501 et le plan annexé n° L4-1660-003.305-01 ;

Considérant que l'occupant aura pour obligation de maintenir les abords du bien occupé (4670 m²) dans un parfait état de propreté et de couper la végétation empiétant sur le bien occupé ;

Vu le courrier du Collège communal en date du 28 janvier 2014 invoquant les raisons du non-renvoi des documents d'autorisation dans les 15 jours de leur transmission ;

Vu le courrier de la SNCB en date du 24 février 2014 accordant à la Ville jusqu'au 31.03.2014 pour retourner les documents dûment signés ;

A l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de convention n° 40357501 (avec son plan n° L4-1660-003.305-01) d'autorisation d'occupation à titre précaire du bien suivant appartenant à la sa de droit public S.N.C.B. Holding dont le siège social est établi rue de France, 85 à 1060 BRUXELLES :

* Commune de Dinant (Anseremme), un terrain à destination industrielle d'une superficie de 4670 m²+ 4095 m² situé le long de la ligne 1660 entre les Km 003.305 et 003.516, repris au plan joint au dossier ;

- L'occupation du bien susmentionné par la Ville :

- se fera moyennant le paiement d'une redevance d'occupation de 1.100,00 € l'an indexé (indice novembre 2013) ;
- prendra cours le 1er janvier 2014, pour une période de 9 ans, pour finir de plein droit et sans tacite reconduction le 31/12/2022 ;
- sera consentie aux autres clauses et conditions de la convention jointe au dossier.

- D'informer Monsieur le Directeur financier de la présente décision.

Cela doit être sans incidence financière pour la Ville, qui doit donc sous-louer ce terrain.

16. AMENAGEMENT D'UNE PLAINE DE JEUX, RUE DU REFUGE A WESPIN – APPROBATION CONTRAT D'ETUDE ET DE COORDINATION SECURITE/SANTE (BT-14-1577) :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Collège communal du 27/02/2014 de confier la mission d'auteur de projet à l'intercommunale INASEP dans le cadre des relations « in house » ;

Considérant les contrats d'étude (BT-14-1577) et de coordination sécurité (CCSSP+R-13-1577) proposés par l'INASEP et relatives à l' "Aménagement d'une plaine de jeux rue du Refuge à Wespain"

Attendu qu'un crédit est inscrit au budget extraordinaire 2014 à l'article 765/725-60/20140008 ;

Vu la proposition du Collège communal du 27/02/2014 ;

A l'unanimité, décide :

- d'approuver les conventions particulières d'étude et de direction de chantier (BT-14-1577), et de coordination Sécurité/Santé (CCSSP+R-13-1577, proposées par l'intercommunale INASEP.

17. AMENAGEMENT DE TROIS TERRAINS DE TENNIS TYPE « FRENCH COURT » A ANSEREMME – APPROBATION CONTRAT D'ETUDE ET DE COORDINATION SECURITE/SANTE (BT-14-1578) :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Collège communal du 27/02/2014 de confier la mission d'auteur de projet à l'intercommunale INASEP dans le cadre des relations « in house » ;

Considérant les contrats d'étude (BT-14-1578) et de coordination sécurité (CCSSP+R-13-1578) proposés par l'INASEP et relatives à l' "Aménagement de trois terrains de tennis type « french court » à Anseremme"

Attendu qu'un crédit est inscrit au budget extraordinaire 2014 à l'article 764/721-60/20140004 ;

Vu la proposition du Collège communal du 27/02/2014 ;

A l'unanimité, décide :

- d'approuver les conventions particulières d'étude et de direction de chantier (BT-14-1578), et de coordination Sécurité/Santé (CCSSP+R-13-1578), proposées par l'intercommunale INASEP.

18. DEMANDES DE CONSEILLERS :

Demandes de Mr le Conseiller A. Tixhon :

« 1) Le collège a été interrogé, a de multiples reprises, sur l'avancement des négociations entreprises avec les propriétaires du terrain sur lequel doit être construite une passerelle sur la Lesse, à Walzin. Le bourgmestre a promis la réalisation prochaine de cette passerelle lors de chaque cérémonie de remise de prix de la course "la descente de la Lesse" depuis au moins 5 ans. Il est certain aujourd'hui que cette passerelle ne sera pas construite pour la prochaine édition de "la descente de la Lesse" en août de cette année.

Plus grave, un nouveau retard dans ce dossier menace l'attribution du subside prévu. Il est donc devenu urgent d'exproprier, pour cause d'utilité publique, les propriétaires des parcelles utiles à la construction de la passerelle. Le conseil communal ne peut que constater aujourd'hui l'échec des négociations menées par le collège. *L'échevin BODLET rappelle les différentes étapes de ce dossier et informe que nous venons de recevoir le projet d'acte du notaire et qu'une réunion doit avoir lieu très prochainement avec les parties concernées.*

2) Usager habituel des chemins et sentiers qui sillonnent la commune, j'ai pu observer les améliorations apportées aux promenades balisées de Dinant. Je ne peux que féliciter le service responsable de cet important travail, et en particulier l'agent communal Christophe Goffin ainsi que l'équipe des "Wallo'Net". Cependant, avant le début de la saison touristique, il est indispensable de remédier à deux points noirs du circuit touristique pédestre dinantais : les sentiers du bois du casino et le chemin de halage des rivages. Les premiers sont dans un état déplorable et deviennent de plus en plus dangereux.

Les aménagements réalisés en septembre dernier pour une compétition de descente de VTT sont toujours en place ! Les dégâts et ornières provoqués à l'occasion de cet événement sportif n'ont pas été réparés ou comblés. Il est urgent de prévoir un réaménagement complet du site, en prévision, notamment de l'inauguration prochaine du kiosque en contrebas. D'autre part, le chemin de halage situé en bord de Meuse, du côté des Rivages, est très fréquenté par les promeneurs et les joggeurs. Il s'apparente, en fait, à une véritable piste d'obstacles tant le trajet est "miné" par de nombreuses déjections canines. Des mesures doivent absolument être prises pour rendre ce coin de Dinant beaucoup plus attractif.

L'échevin TUMERELLE répond que les organisateurs n'ont rien à voir avec la saleté du site.

L'échevin CLOSSET confirme qu'à peine le site nettoyé, il est déjà souillé par des déjections canines et autres.

3) Lors de la mise en place de la présente législature communale, le bourgmestre avait promis l'ouverture du bulletin communal à la minorité. Cette proposition généreuse avait, ensuite, été retardée dans la perspective de l'engagement d'un agent communal spécialisé en communication. Ce recrutement étant actuellement effectué, il devient possible de réaliser cette promesse mayorale. L'agent en question prépare d'ailleurs la publication spéciale de cet été consacrée au centenaire des journées tragiques d'août 1914. Ce numéro pourrait être une belle occasion d'inaugurer une nouvelle manière de communiquer vers les Dinantais !

Le Bourgmestre répond que ce n'est pas à faire lors de ce bulletin spécial commémorations. Il rappelle que cela fait partie du travail demandé à notre chargé de communication dans le cadre de la rédaction du marché public pour le futur bulletin communal.

4) Dans la perspective des célébrations du centenaire, des travaux de nettoyage des monuments commémoratifs situés aux quatre coins de la commune ont été très bien réalisés par les ouvriers communaux. Un endroit semble malheureusement moins bien valorisé. Il s'agit du lieu-dit "à la papeterie", situé en face de la salle Michel Maurer, dans les fonds de Leffe. C'est pourtant un des lieux les plus sanglants des massacres du 23 août. Des oeuvres commémoratives disparates s'y trouvent rassemblées. Un panneau explicatif mériterait d'y être placé pour permettre au visiteur de comprendre cet assemblage. De plus, un calvaire situé en aplomb de cet endroit est décapité et surplombe sinistrement l'endroit. Il mériterait d'être restauré en utilisant par exemple une partie du subside non dépensé pour la reconstruction de la crypte de Foqueux. Une demande semblable avait d'ailleurs déjà été transmise au collège en octobre 2013.

Le Bourgmestre répond que normalement le surplus du subside doit être affecté au spectacle 674.

5) De nouveaux travaux importants sont prévus dans la rue grande à partir du 14 avril prochain. Pouvez-vous préciser la durée et le planning de ces travaux ? N'est-il pas possible d'éviter la période des vacances scolaires de Pâques ? »

Le Bourgmestre répond que ce sont les travaux des trottoirs et que la date n'est pas sûre. Le Collège regarde aussi pour voir comment mettre un comité d'accompagnement sur pied, avec des commerçants représentant tous les quartiers du centre-ville.

Demandes de Mr le Conseiller O. Laloux :

« 1) Rue de Meez : le Collège peut-il donner des informations sur la suite qu'il compte réserver à ce problème de mur effondré. La Ville est-elle responsable ?

L'échevin CLOSSET rappelle les circonstances de l'effondrement de ce mur. L'INASEP a rendu un rapport sur les mesures conservatoires à prendre et l'atelier vient d'être chargé du suivi en urgence.

Le Bourgmestre ajoute qu'on rencontre notre avocat demain pour voir comment accélérer la procédure judiciaire.

2) Taux de chômage à Dinant : des récentes statistiques ont démontré que le taux de chômage à Dinant était un des plus élevés de la Province. La Ville initie-t-elle une dynamique pour résorber ce phénomène ?

Le Bourgmestre répond qu'il veut une redynamisation de l'asbl Le Tremplin.

3) Affichage sur pignon de maisons : une autorisation doit-elle être demandée ?

L'échevin BODLET répond par l'affirmative et dans le cas précis d'Anseremme, la firme doit retirer son panneau, le Collège ne voulant pas de cela près du Pont Saint Jean.

4) Parking Patenier : le Collège peut-il donner des informations sur la procédure en cours contre la Région Wallonne ? »

Le Bourgmestre répond que c'est en cours. On attend la fixation de l'affaire.

Demande de Mme la Conseillère MCh. Vermer :

« Marche silencieuse 23 août 2014.

Le Bourgmestre a répondu qu'il solliciterait le comité 14-18.

Pourriez-vous veiller à ce que cette question figure bien à l'ordre du jour de ce comité ?

Par ailleurs, si mes souvenirs sont bons, voici des mois que ce comité ne s'est plus réuni.

Y a t-il une raison à cela ?

Une réunion sera t-elle bientôt programmée ? Nous sommes déjà au mois de mars

Si vous n'avez pas de date pour une prochaine réunion, je vous remercie de considérer la présente comme une question à poser au conseil communal du 10 mars prochain ?

Par ailleurs, puisque ce dont on m'avait assuré (point au grand comité) est manifestement pas respecté (je viens d'apprendre que le bourgmestre avait mis le sujet à l'ordre du jour du petit comité), je vous remercie de considérer mon Précédent mail comme valant question pour le conseil de ce 10 mars «

Le Bourgmestre répond que la demande est mise à l'ordre du jour du Comité de coordination pour information et qu'elle sera à l'ordre du jour du grand comité également. Il rappelle que le principe de cette marche silencieuse ne pose aucun problème. Elle pourra être organisée.

Demandes de Mr le Conseiller L. Naomé :

« - Maison du Patrimoine Médiéval Mosan » - état déplorable des sanitaires

L'échevin TULMERELLE répond que le marché public vient d'être attribué pour la réparation des sanitaires.

19. PROCES-VERBAL – APPROBATION :

A l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal du 25 février 2014.

Monsieur le Président prononce le huis clos, le public évacue la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,

F. HUBERT.

Le Président,

R. FOURNAUX.